



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.91.AV

Programme communal de développement rural de GESVES

Avis adopté le 15/10/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Gesves
- *Auteur de projet :* Fondation rurale de Wallonie
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 18/08/2021
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (+ suspension en juillet et août)
- *Audition :* 1/10/2021

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Aménagement des entrées de village
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 23/06/2021

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Gesves a été constituée le 1^{er} janvier 1977 par la fusion des anciennes communes de Faulx-Les Tombes, Haltinne, Gesves, Mozet et Sorée. Elle est composée de 16 villages et hameaux. Au premier janvier 2021, elle comptait 7247 habitants pour une superficie de 6,49 km². Gesves est une commune typique du nord du Condroz, dont les paysages sont caractérisés par un relief en forme de tôle ondulée orientée sud-ouest – nord-est, inclinée vers la vallée de la Meuse et entaillée par la vallée du Samson.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de GESVES.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond.

Le diagnostic permet d'avoir une bonne vision globale et actualisée du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement les synthèses reprises en début de chaque chapitre et l'attention apportée à la transcommunalité et à la démographie. Le Pôle souligne également le bon bilan de l'opération de développement rural précédente.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie les techniques de sensibilisation et de participation mises en place (site internet, page Facebook, enquête en ligne, bâches, fascicules récapitulatifs...) et la bonne transition entre l'ancienne et la nouvelle commission locale de développement rural (CLDR). Le Pôle apprécie également la bonne participation tout au long du processus participatif malgré les périodes particulières qui auraient pu ralentir ou compliquer son déroulement (élections communales de 2018 avec changement de majorité politique et pandémie Covid-19).

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il est complet, détaillé et met bien en évidence les apports du processus participatif ainsi que les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Selon le Pôle, il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Gesves et au processus participatif.

Le Pôle estime que la stratégie et les trois défis principaux qui découlent du diagnostic partagé sont cohérents, globaux et transversaux. Le Pôle apprécie la mise en concordance avec les autres programmes communaux et régionaux ainsi qu'avec les actions du Groupe d'action locale (GAL). Il apprécie également l'axe touristique-économique à mettre en lien avec l'accessibilité de la commune. Le Pôle regrette toutefois la faiblesse de la politique culturelle et le manque de transversalité par rapport à l'aspect du vieillissement de la personne. Ce dernier est fort axé sur les maisons de repos et les résidences-services. Le Pôle encourage la commune à réfléchir de manière transversale au développement des étapes intermédiaires permettant aux personnes âgées de rester dans leur environnement.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la clarté et la bonne cohérence globale des fiches-projets. Elles sont composées de projets intéressants, proches du citoyens et cohérents avec la stratégie. Le Pôle émet cependant plus de réserve sur la priorisation des fiches-projets. Il invite la commune à privilégier les projets concrets plutôt que les études qui devront être réalisées par ailleurs.

Enfin, le Pôle est favorable au projet repris en première convention portant sur l'aménagement des entrées de villages. Il insiste toutefois sur la mise en évidence concrète de la transversalité de ce projet. En effet, ce dernier doit être envisagé de manière plus globale que le simple placement d'un panneau de signalisation accompagné d'un dispositif ralentisseur. Les aménagements réalisés devront traduire les enjeux relatifs à l'identité villageoise, à l'urbanisme, à la mobilité partagée, à la biodiversité et au tourisme.


Samuël SAELENS
Président